mètres de la boutique dévalisée; n'a rien vu dans la rue.

Il dépose formellement comme y ayant participé Vanvaeck, Dancoer et Vanrompaille.

Claus, lui, dit seulement avoir trouvé dans la voiture, le jour du vol, le nommé Demoor qui, selon lui, n'y était pas.

Quant à Demoor, sujet fort peu intéressant qui a été impliqué dans de nombreux vols et a encore une peine de 3 ans à subir en France, s'il faillit bien crever, n'est en petit saint. Il n'a rien fait de tout. Malgré toute son éloquence, M. Delaite n'en a rien récitive.

La contradiction était terminée à 3 h. 20.

Les membres des deux parquets sont repartis chacun de leur côté en voiture.

Les prisonniers de Lille, qui avaient pu faire à pied avec leur prisonnier et ont pris le train de 5 heures 07.

M. Vancopenolle est bientôt arrêté à somme ce le suppose, une nouvelle confrontation ne manquera pas d'avoir lieu.

Vol au comptoir

Avant-hier, vers 8-9 heures du matin, un jeune homme entrait au cabaret tenu par la épouse Vanvaeck, à l'en-tête « Aux bons Archers », rue de l'Abattoir et commandait une chope.

Il resta là pendant près d'une heure, paraissant s'intéresser beaucoup aux tableaux qui ornent la salle d'estaminet.

Ce deux heures donné, le cabaretière passa dans l'arrière boutique pour activer sa dolette, tandis que son mari descendit à la cave.

Il en remonta assez précipitamment car il avait entendu marcher sur le ponton du toir.

L'individu paya alors dix centimes et partit. Ce n'est qu'après son départ que Mme Vanveerne constata la disparition d'une somme de 89 à 75 fr. au menue monnaie qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

La volé porta plainte. Il put fournir à la police un signalement assez complet de son voleur qui a été arrêté par le garde-champêtre Cortebiet. C'est un nommé Julien Vinckle, 18 ans, né à Halluin, dont les parents habitent au Pont-Rompu.

Vol de bois

Plusieurs arbres ont été abattus dans le parc de Mme Constantin Descat au Blanc-Seau. Ces arbres étaient gardés par des personnes sont débités sur place. L'une des dernières nuits plusieurs ranches ont été volées au préjudice de M. Verchure, charron et carpiniste au Monvaux, et Alfred Verwaeque, menuisier à Roubaix.

Un déserteur qui s'est amnistié

Hier soir, se présentait au bureau centrale police, un jeune homme qui sollicite un billet de logement et qui pour tout papier exhibe un certificat de libération de la colonie pénitentiaire de Merapies (Belg.).

Il avait été remis dans la matinée à la frontière française par les autorités belges. Notre homme, qui se nomme Léon Fontaine, né à Aumont (Oise), avoue être déserteur du 38 régiment de chasseurs à cheval en garnison à Amiens et qu'il profitait de l'amnistie votée par le Parlement pour rentrer en France.

C'était une erreur de ses amis abusés, car aussitôt cette condamné faite le brigadier Clarisse qui le reçut, s'assura de la personne du déserteur qui fut mis en cellule.

Il sera sujet à nul remis à la gendarmerie.

Accident

M. Henri Vandenbulcke, 30 ans, homme de peine au tissage de M. Bayart-Parent, place de l'Hôtel-de-Ville, s'étiennant hier soir sur le bord d'une cuve à vapeur de teinture. Il glissa et ouvrant par le vent lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 1 mètre 50 sur les engrenages d'un moteur à vapeur une blessure à l'intérieure du cou, occasionnant une incapacité de travail d'environ 10 jours. Cet accident s'est produit hier à 11 heures du matin. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Charmante enfant

Marguerite S..., 20 ans, a quitté le domicile de ses parents rue Lhermond au Blanc-Seau pour rejoindre un amoureux, avec lequel elle cohabite à Roubaix rue de Tanger.

Mais l'intérieur des tourtereaux était sans doute insuffisamment garni à leur gré, car la jeune fille, soldant son amant, pr dit d'absence de Mme S... mère, pour pénétrer chez elle et enlever une machine à coudre, une batterie de cuisine en émaillé et un étère on et cuivre.

Gare à l'amoureux si les objetane sont pas promptement restitués. L'impunité dont profite sa duloinée ne s'étendra pas jusqu'à lui.

Commencement d'incendie

Hier vers 1 heure 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré au Lycée, mais une salle où sont remisés des effets hors d'usage. Le feu qui, s'était communiqué aux habits pour vêtements, fut opéré d'un fourneau a été promptement éteint par le tailleur de l'établissement. Les dégâts sont insignifiants.

Accident de voiture

Hier, dans la matinée, une vé ture conduite par M. Emile Dufommont, cocher de place, a eu son essieu brisé rue Neuve-de Roubaix, sous le point viaduc, par suite de l'engagement d'une roue dans le rail du tramway. Deux voyageurs qui se trouvaient dans l'intérieur du véhicule, en ont été quittes pour une forte secousse.

Association Amicale des Anciens Élèves de l'Institut Colbert

Dans sa réunion générale du dimanche 17 janvier, l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'Institut Colbert a procédé au renouvellement de son comité ion.

Voici les noms de ses nouveaux membres :

Président, Maxime Wagnon ;

Vice-Président, Hippolyte Favenr, Louis Dubreuil ;

Secrétaire, Jacques Kopfert ;

Trésorier, Arthur Gonteux ;

Commissaires : G. Hoffer, A. Girardot, Fr. Boohy, — P. Petit, — Ch. Cordon, — R. Dufresne.

Les commissions « s'honorer de n'agir, sans qu'un personne qui désirent faire partie de la société, les adhésions sont reçues à l'école, siège de l'association.

A titre de renseignements nous donnons les conditions des cours, tout d'abord et la société.

Conditions :

1° Membres actifs, les anciens élèves de l'école qui paient une cotisation annuelle de 10 fr.

2° Membres honoraires, ceux qui, sans le faire, désirent donner un concours et en retirer.

Avantages. — L'Association donne des concours d'emploi, des fêtes de famille pour les membres honoraires et honoraires.

Elle s'occupe de procurer un emploi aux anciens élèves de l'École, conformément à leurs aptitudes.

WASQUEHAL

Le concours de tir organisé par l'Association amicale des Anciens élèves de l'école communale de Wasquehal, restera ouvert les dimanches de 11 heures à 1 heure et les dimanches et jours de fête à le dimanche 18 février inclusivement.

A cette date seront tirés les résultats des dépouillements.

Le prix du carnet de 10 billets est de 1 fr. 50.

LILLE

Vol sur la Nationale

Avant-hier soir, vers huit heures un quart, un individu, assez bien mis, paraissant d'une trentaine d'années, se présentait chez Mme Duriez, débitante de tabacs, 22, rue Nationale.

Il y avait à ce moment beaucoup de monde dans le magasin.

Le monsieur choisit plusieurs cigares et présenta en paiement un billet de 100 francs.

Mme Duriez n'avait pas de la main la même quantité de monnaie et comme elle ne pouvait verte pour servir, ne pouvait savoyer changer le billet. Sur quoi, l'homme au faîtot manifeste une vive contrariété et prit la résolution de lui avancer les quarante francs dont elle disposait, promettant de les rembourser dans quelques instants. Trop confiante, celle-ci avance les quarante francs dont elle disposait, promettant de les remb